



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2025

Présents : Mmes Frédérique CHAVE, Virginie CHIRAT, Dominique PAGLIARIN, MM. Pascal COLOMBAN, Maurice PIEGAY, Dominique DUGAND, Eric FERRAND Jean Michel FOND et Bruno VACHON.

Absente Excusée : Colette CHAISE

Secrétaire de séance : Virginie CHIRAT

Le procès-verbal du 28 Août est approuvé à l'unanimité.

25- 2025

Adhésion au service « protection sociale complémentaire « risque santé » du CDG 42

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant décide :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le CDG42 et la MNT;

Article 2 :

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la mairie de Chagnon en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé ».

- de maintenir le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 30.€ brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signée par l'autorité territoriale,

Article 2 : d'approuver la convention d'adhésion au service Protection sociale complémentaire la mairie de Chagnon et le CDG42.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service protection sociale complémentaire – risque santé du CDG42 selon les modalités définies ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire avec le CDG42 et la MNT ;

Article 5 : d'approuver le paiement au CDG42 d'une contribution annuelle relative aux frais de mise en concurrence, de gestion, de suivi et d'accompagnement, basée sur une tarification définie à partir du nombre d'agents relevant de la CNRACL et de l'IRCANTEC au 31 décembre de l'année n-1

Tranche d'effectif de la collectivité (agents CNRACL et IRCANTEC)	Montant
De 1 à 9 agents	25€ par an

Article 6 : de prévoir l'inscription au budget des exercices 2026 à 2031, soit la durée de la convention de participation, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté : à l'unanimité des membres présent à 9 voix pour.

26-2025

Objet : Location des salles du Cercle et Communales pour activités régulières (Yoga, Pilates, autres...)

Madame le Maire indique à l'assemblée que les salles municipales (Cercle, et salle communale) sont sollicitées pour des activités régulières (yoga, pilates,.).

Elle souligne l'intérêt de proposer des activités de proximité auxquelles tous les habitants de Chagnon peuvent y participer.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour fixer les tarifs de location annuels à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ouï cet exposé, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer la participation annuelle à 200 € pour une heure de cours par semaine et demandera une caution annuelle de 500 €. à compter du 1 janvier 2026.

QUESTIONS DIVERSES :

Mutualisations avec la commune de Cellieu A compter du 1^{er} janvier 2026.

Médiathèque

Les habitants de Chagnon pourront accéder à la médiathèque de Cellieu et payer l'adhésion au réseau « itinérances » Médiathèque du Pays du Gier.

Une convention sera signée entre les deux communes.

Centre de Loisirs :

La Commune de Cellieu accueillera les enfants de Chagnon en centre de loisirs pendant les vacances scolaires dans des nouveaux locaux mieux adaptés. La Directrice de Chagnon, Perrine Cornelusse, fera partie de la Direction.

Les modalités seront définies ultérieurement, un tarif unique sera fixé pour les deux communes.

Les détails des informations seront transmis dans les boîtes aux lettres.

[Repas des Séniors](#) Jeudi 11 décembre

Voeux du Maire janvier 2026

Le procès-verbal est publié sur le <https://chagnon42.fr>

Prochains Conseils Municipaux : le jeudi 23 octobre 2025 à 19 h 30.

Et le Jeudi 20 novembre à 19 h 30.

Signature du Maire
Madame CHAVE Frédérique

Secrétaire de séance
Virginie CHIRAT